

COMMUNE de VIENNE EN VAL

2026

Le 27 avril à 20h30

Compte rendu du Conseil Municipal



Tous les conseillers municipaux sont présents à l'exception de :
M. Sylvain COLMET-DAAGE a donné pouvoir à Mme Pascaline GUERIN

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MAUPAS

- RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

Page 2

- DÉLIBÉRATIONS

Page 3

Pour tous contacts : 02.38.58.81.23 ou lemairedevienneenval@wanadoo.fr

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le Conseil municipal :

- désigne des membres pour siéger aux commissions communales, des représentants auprès des organismes extérieurs pour lesquels la Communauté de Communes des Loges siège et au sein des commissions de la Communauté de Communes des Loges
- modifie le montant de l'encaisse de la régie ALSH - PERISCOLAIRE - ETUDE et ajoute des moyens de paiement
- approuve la convention de mise à disposition d'installations sportives et/ou de locaux municipaux à l'association Baroza Academy Football
- sollicite une demande de subvention au titre du volet 3 pour l'achat de 60 oyas et le projet de déménagement du musée, de réhabilitation de l'ancien restaurant de la Maugerie et de mise en œuvre d'un chauffage par géothermie sur sondes

FINANCES

Le Conseil Municipal .

- autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres
- attribue au titre de l'année 2026 une dotation scolaire, des subventions aux associations, à des organismes extérieurs et au CCAS en 2026
- approuve le Compte Financier Unique commune et eau 2025
- affecte les résultats de clôture de l'année 2025 au budget 2026 commune et eau
- vote la reconduction des taux d'imposition pour l'année 2025
- adopte le budget primitif 2026 commune et eau

Prochain conseil : 20 mai 2026

Décisions du Maire

Aucune décision.

Compte rendu des engagements pris en commande publique

Liste des engagements pris en commande publique par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations conformément à la délibération n° 2020-042 du 12 juin 2020 pour la période du 25/03/2026 au 16/04/2026.

Nature du besoin	Nature de l'achat	Quantité	Entreprise	Date de commande	Montant retenu en HT
Fournitures et services	fournitures diverses pour ALSH vacances avril + ATSEM	26	10 DOIGTS	25/03/2026	188 24 €
Fournitures et services	fournitures diverses pour ALSH vacances avril + ATSEM	18	CYRANO VAL DE LOIRE	25/03/2026	123 66 €
Fournitures et services	sortie au PARC DES FELINS pour ALSH le 17/07/2026	1	LE PARC DES FELINS	25/03/2026	530 81 €
Fournitures et services	location de 3 structures gonflables pour l'ALSH le 30/07/2026	3	LES PTITS GONFLES	25/03/2026	475 00 €
Fournitures et services	spectacle pyrotechnique pour le 14/07/2026	1	FEUX DE LOIRE	25/03/2026	1 916 67 €
Fournitures et services	Remplacement pompe et servomoteur chaufferie école primaire	2	EIFFAGE ENERGIE	25/03/2026	1 409 04 €
Fournitures et services	Dépannage chauffage à l'espace TRAM (diététicienne)	1	EIFFAGE ENERGIE	25/03/2026	1 859 21 €
Fournitures et services	Dépannage chauffage à l'école maternelle	1	EIFFAGE ENERGIE	25/03/2026	183 50 €
Fournitures et services	Fourniture de bouchons d'oreilles (pour les ATSEM)	3	ALVIS AUDIO	27/03/2026	96 00 €
Fournitures et services	Fourniture de bois (réparation jardinière parking mairie)	32	PHV BOIS	31/03/2026	176 07 €
Fournitures et services	Fourniture d'1 serre professionnelle DOLMEN PRO 500 (pour les ateliers municipaux)	1	SERRE EN DIRECT	31/03/2026	2 338 33 €
Fournitures et services	Formation Certibiocide (produits désinfectants) le 28 mai 2026	1	CRC FORMATION	07/04/2026	150 00 €
Fournitures et services	Fourniture d'1 batterie + 2 réparations de roues (JUMPER FX061NA)	3	HB AUTO	08/04/2026	177 28 €

Fournitures et services	Fourniture de 3 drapeaux + 3 pavillons français et Union Européenne	6	AVISO FESTA	08/04/2026	89.20 €
Fournitures et services	Fourniture d'engrais	3	C.C.F.	09/04/2026	349.74 €
Fournitures et services	Fourniture d'1 bureau+étagère+fauteuil+2 sièges pour la psychologue	5	IKEA	14/04/2026	623.31 €
Fournitures et services	fourniture de 20 x 5 l. de XP Power + 3 fils Vortex (pour le service technique)	23	CHARTIER	15/04/2026	514.64 €
Fournitures et services	Fourniture d'1 furet 20 M (pour le service technique)	1	CHARTIER	15/04/2026	87.49 €
Fournitures et services	Dépannage débroussailleuse 520IRX Husqvarna	1	CHARTIER	15/04/2026	224.53 €
Fournitures et services	fourniture de produits d'entretien	311	FICHOT HYGIENE	15/04/2026	2 892.71 €
Fournitures et services	fourniture de 2 000 L. EXCELLIUM PRO pour les ateliers municipaux	2000	CPO	15/04/2026	3 656.00 €
Fournitures et services	remplacement moteur pompe (ZAC de St Germain - PR DIP)	1	VEOLIA	16/04/2026	1 832.28 €

Le Conseil municipal prend acte à l'unanimité.

DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

Désignation des membres des commissions communales

La délibération n° 2026-011 en date du 2 avril 2026 crée les commissions communales et désigne leur président.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, pour siéger aux commissions communales les membres suivants :

Commissions communales	Responsable	Membres
Sécurité	Pascal SEMONSUT	Jean-Louis MAUPAS, Sylvain COLMET-DAAGE, Xavier VIEL-CAZAL de MALLEVOÛE
Eau, Assainissement	Jean-Yves THEVENET	Pascal SEMONSUT, Rosemary LECONTE, Didier GARNIER, Sylvain COLMET-DAAGE, Jean-Louis MAUPAS
Transition écologique	Sylvain COLMET-DAAGE	Pascal SEMONSUT, Yves GUYOT, Thomas de LA FOREST DIVONNE, Julie KOUCHANE
Communication	Morgane VINSONNEAU	Pascal SEMONSUT, Thomas de LA FOREST DIVONNE, Yves GUYOT
Embellissement de la commune, Noël, Fêtes et Cérémonies	Jessica GAILLARD	Pascal SEMONSUT, Pauline TSERING, Morgane VINSONNEAU, Jean-Marie PELLETIER, David GUDIN

Economie, finances	Pascal SEMONSUT	Xavier VIEL-CAZAL de MALLEVOÛE
Urbanisme	Didier GARNIER	Pascal SEMONSUT, Rosemary LECONTE, Jean-Yves THEVENET, Sylvain COLMET-DAAGE
Travaux, voirie	Jean-Louis MAUPAS	Pascal SEMONSUT, Didier GARNIER, Jean-Yves THEVENET
Solidarités (hors CCAS)	Claudie COLLIOT et Corinne ANTORE	Pascal SEMONSUT, Jean-Marie PELLETIER
Culture	David GUDIN	Pascal SEMONSUT, Jean-Marie PELLETIER, Jessica GAILLARD
Ecole, enfance, jeunesse	Vanessa SOBRAL	Pascal SEMONSUT, Pauline TSERING, Julie KOUCHANE, Claudie COLLIOT
Associations	Yves GUYOT	Pascal SEMONSUT, David GUDIN

Désignation des représentants de la commune au sein de la Communauté de Communes des Loges

Les conseils municipaux nouvellement élus doivent renouveler leurs délégués auprès des organismes extérieurs.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, des représentants du Conseil municipal auprès des organismes extérieurs pour lesquels la Communauté de communes des Loges siège :

Organismes extérieurs	Représentant	Représentant
CA du collège de Tigy	Vanessa SOBRAL (Suppléante)	
Syndicat Mixte du Bassin du Loiret (SMBL)	Sylvain COLMET-DAAGE (Titulaire)	Rosemary LECONTE (Suppléante)
Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron	Sylvain COLMET-DAAGE (Titulaire)	
Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France (EPFLI)	Pascal SEMONSUT (Suppléant)	
PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne	Didier GARNIER (Titulaire)	Thomas De LA FOREST DIVONNE (Suppléant)
SICTOM	Sylvain COLMET-DAAGE (Titulaire)	Jean-Yves THEVENET (Remplaçant)
GIP Pro Santé	Pascal SEMONSUT	

et des représentants du Conseil municipal au sein des commissions de la Communauté de communes des Loges :

Commissions	Titulaire	Suppléant
Assainissement non collectif, milieux aquatiques et risques majeurs	Jean-Yves THEVENET	Rosemary LECONTE
Santé, prévention et accès aux soins	Corinne ANTORE	Claudie COLLIOT

Gestion, entretien des voiries et du patrimoine routier	Jean-Louis MAUPAS	Jean-Yves THEVENET
Famille, petite enfance et parentalité	Vanessa SOBRAL	Pauline TSERING
Travaux, gestion, des bâtiments communautaires et aquatique	Jean-Louis MAUPAS	Didier GARNIER
Développement économique	Xavier VIEL-CAZAL de MALLEVOÛE	Yves GUYOT
Finances	Xavier VIEL-CAZAL de MALLEVOÛE	Thomas De LA FOREST DIVONNE
Urbanisme, habitat et aménagement du territoire	Didier GARNIER	Rosemary LECONTE
Mobilité, Développement durable, gestion des déchets	Sylvain COLMET-DAAGE	Julie KOUCHANE
Tourisme, communication et promotion du territoire	David GUDIN	Morgane VINSONNEAU
CAO (Commission d'Appel d'Offres)	Pascal SEMONSUT	
CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées)	Pascal SEMONSUT	Xavier VIEL-CAZAL de MALLEVOÛE
CIID (Commission des Impôts Directs)	Xavier VIEL-CAZAL de MALLEVOÛE	Didier GARNIER

Modification de la régie recettes ALSH - PERISCOLAIRE - ETUDE

La délibération n° 2019-086 du 15 novembre 2019 institue une régie recettes ALSH-Périscolaire-Etude.

La délibération n° 2021-016 en date du 19 février 2021 ajoute le télépaiement par internet comme moyens de paiement.

Le Conseil Municipal modifie, à l'unanimité, le montant de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver passant de 2 500 € à 7 000 €, ajoute aux moyens de recouvrement actuels (Numéraires, chèques et télépaiement), les tickets CESU et les chèques vacances et précise que les autres articles restent inchangés.

Convention de mise à disposition d'installations sportives et/ou de locaux municipaux à l'association Baroza Academy Football

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition d'installations sportives et/ou des locaux municipaux au bénéfice de l'association Baroza Académie Football dans la cadre d'actions sportives, éducatives, sociales et citoyennes menées en partenariat avec le Club de Tigy-Vienne Football et les communes de Tigy et Vienne-en-Val.

Il convient de choisir la durée de validité de la convention (1 ou 3 ans) et de sa date de démarrage.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention de mise à disposition entre la commune de Tigy, Vienne-en-Val, le Club de Tigy-Vienne et l'Association Baroza Académie Football. Elle est conclue pour une durée d'1 an à compter du 1^{er} mai 2026 et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Demande de subventions pour le projet de déménagement du musée, de réhabilitation de l'ancien restaurant de la Maugerie et de mise en œuvre d'un chauffage par géothermie sur sondes

Monsieur le Maire expose le projet suivant :

La commune de Vienne-en-Val prévoit de déménager son musée, autrement appelé « Dépôt de fouilles » et de rénover le bâtiment destiné à accueillir les œuvres. Le musée sera situé dans l'ancien restaurant de la Maugerie Petit Pierre, un lieu central culturel au cœur du village et en connexion directe avec la boucle cyclable intercommunale.

Le déplacement du musée nécessite la réalisation de travaux de réhabilitation importants dans l'ancien restaurant de type :

- Isolation thermique et acoustique
- Réfection des sols
- Mise aux normes ERP (Etablissement recevant du public) et PMR 5personnes à mobilité réduite)
- Renforcement de la sécurité incendie
- Réaménagement de la cuisine et installation de sanitaires publics
- Modernisation du chauffage, avec une réflexion approfondie sur la géothermie
- Création d'un local d'archives à l'étage.

La commune souhaite également moderniser son installation de chauffage pour les bâtiments communaux situés sur le même site que le futur musée (centre culturel : Ecuries, salle de spectacle et bibliothèque) et ainsi réduire ses consommations d'énergie mais aussi ses émissions de CO₂. Pour répondre à ces objectifs, une étude de faisabilité thermique ENERGETIS a été réalisée sur chaque bâtiment pour déterminer les travaux de rénovation énergétique à prévoir ainsi qu'une étude de faisabilité thermique pour définir le mode de chauffage à mettre en place et valider l'emplacement des futures pompes à chaleur et des sondes.

A ces travaux, il faut ajouter l'installation d'une VMC simple et double flux dans le musée, la pose d'émetteurs basse température dans le bâtiment du futur musée et le changement de l'éclairage par du LED dans ces 3 bâtiments.

Ce projet se décompose en 3 phases :

Phase 1 : Travaux d'isolation thermique, de remplacement de menuiseries extérieures, de mise en place d'un renouvellement d'air mécanique en 2026 pour la salle de spectacle, le centre culturel et le futur musée.

Phase 2 : Travaux de rénovation énergétique en 2026-2027 avec l'installation d'un chauffage par géothermie sur sondes pour la salle de spectacle, le centre culturel, la bibliothèque et le futur musée.

Phase 3 : Travaux de réaménagement puis déménagement du nouveau musée.

Le cabinet EA+LLA Architectes a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'ensemble des travaux.

Coût total en HT du projet estimé :

Phase 1 : 168 600 €

Phase 2 : 428 000 €

Phase 3 : 99 406,52 €

Maîtrise d'œuvre : 96 993,08 €

Total du projet en HT : 792 999,60 €

Le planning des travaux prévoit un démarrage au cours du 2^{ème} semestre 2026 et une fin au cours du 2^{ème} semestre 2027.

Dans la phase 1, la commune de Vienne-en-Val demande à bénéficier des subventions de la DETR/DSIL, du Volet 3 du Département et du CRST du PETR.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le projet est éligible à la DETR-DSIL, au Volet 3 du département et au CRST du PETR concernant la phase 1.

Deux autres dossiers au titre du Volet 3 de l'appel à projets d'intérêt communal auprès du Département sont déposés par la commune pour 2026.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le projet de déménagement du musée, de réhabilitation de l'ancien restaurant de la Maugerie et de la mise en œuvre de la géothermie sur sondes des bâtiments situées à la Maugerie pour un coût prévisionnel HT de 792 999,60 € incluant la maîtrise d'œuvre et le plan de financement ci-dessous pour la phase 1 :

Dépenses en €	HT	Recettes en €	Base	Pourcentage	HT
Travaux Phase 1	168 600,00	DETR-DSIL	200 931,03	24,8842 %	50 000,00
Maitrise d'œuvre	32 331,03	Département Volet 3	200 931,03	33,34 %	67 000,00
		CRST du PETR	85 211,59 (50%)	21,204 %	42 605,80
		Autofinancement	200 931,03	20,5718 %	41 325,23
Total	200 931,03	Total		100 %	200 931,03

Sollicite une subvention de 50 000,00 € au titre de la DETR-DSIL, soit environ 24,8842 % du montant des travaux de la phase 1, une subvention de 67 000,00 € au titre du département Volet 3, soit environ 33,34 % du montant des travaux de la phase 1, une subvention de 42 605,80 € au titre du CRST du PETR, soit 50% de 85 211,59 € et charge Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Demande de subventions au titre du volet 3 de l'appel à projets d'intérêt communal 2026 du département

Monsieur le Maire expose le projet suivant :

La commune de Vienne-en-Val souhaite acheter 60 oyas qui sont des pots écologiques en argile enterrés près des plantes remplis d'eau. Cette eau se diffuse lentement et directement au niveau des racines.

Ces oyas seront mis sous terre au cours du 1^{er} semestre 2026 pour un coût estimé de 2 880,00 HT. La subvention sollicitée est égale à environ 80% de ce montant, soit 2 304,00 €.

Deux autres dossiers au titre du volet 3 de l'appel à projets d'intérêt communal auprès du Département sont déposés par la commune pour 2026.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le projet est éligible au Volet 3 de l'appel à projet d'intérêt communal 2026 auprès du Département.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'achat de 60 oyas pour un montant de 2 880,00 H.T, soit 3 456,00 € TTC et le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	HT	TTC	Recettes (€ HT)	HT	TTC
Travaux	2 880,00	3 456,00	DETR-DSIL		
Maitrise d'œuvre			Région		
			Département Volet 3	2 304,00	2 304,00
			Autres (CAF)		
			AUTOFINANCEMENT	576,00	1 152,00
Total	2 880,00	3 456,00	Total	2 880,00	3 456,00

sollicite une subvention de 2 304,00 € au titre du Volet 3 de l'appel à projets d'intérêt communal 2026 auprès du Département, soit environ 80% du montant du projet et charge Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Arrivée de Monsieur Yves GUYOT

FINANCES

Fongibilité des crédits sur le budget primitif 2026

La commune de Vienne-en-Val est passée au 1^{er} janvier 2025 en nomenclature M57, la plus récente du secteur public local. Chaque année l'organe délibérant doit approuver les mouvements de crédits pour le budget commune

En matière de fongibilité des crédits : la faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (fonctionnement et investissement) dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, pour le budget primitif de la commune 2026.

Dotation scolaire 2026

Chaque année, une dotation est attribuée à l'école. Cette dotation est utilisée pour l'achat des fournitures scolaires : cahiers, crayons, matériel scolaire, cartouches d'encre pour imprimante.

Le nombre d'enfants en 2026 (186 élèves dont 14 élèves ULYS) est de 186 (25 € x 186 = 4 650 €), il est proposé d'accorder une subvention à hauteur de 4 650 €.

La définition d'un montant fixe par enfant permet à l'école de pouvoir se projeter sur son année scolaire en fonction du nombre d'élèves à la rentrée.

L'école demande d'ajouter 500 € supplémentaires pour la classe ULYS et 2 400 € supplémentaires pour les intervenants extérieurs en remplacement de l'intervenant musical rémunéré par la commune en 2023 à hauteur de 2 400 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer au titre de l'année 2026 une dotation de 7 550 € répartie de la façon suivante :

- 4 650 € pour la dotation scolaire
- 500 € pour la classe ULIS
- 2 400 € pour les intervenants extérieurs

dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65748 - Subventions aux personnes de droit privé du budget de l'exercice 2026.

Subventions aux associations, aux autres organismes et au CCAS en 2026

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes aux associations ayant des adhérents viennois pour 19 080,00 €, aux organismes extérieurs pour 2 950,00 €, au CCAS de Vienne-en-Val pour 15 000,00 € et de disposer des crédits suffisants au budget 2026

Subventions accordées aux associations ayant des adhérents viennois :

Associations	Subvention 2024	Subvention 2025	Demande 2026	Subvention 2026
Runner (ex ASV)	500,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €
Tennis de table (ex ASV)	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €
Danse (ex ASV)	2 725,00 €	2 600,00 €	2 600,00 €	2 600,00 €
Gymnastique volontaire (ex ASV)	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €
Tennis (ex ASV)	750,00 €	750,00 €	750,00 €	750,00 €
Yoga (ex ASV)	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
VVT (ex ASV)	717,50 €	700,00 €	700,00 €	700,00 €
Rando (ex ASV)	500,00 €	500,00 €	800,00 €	650,00 €
1er Mai	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Club Photo Focale	400,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
Ramdam	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Parents d'élèves de Vienne	200,00 €	300,00 €	400,00 €	400,00 €
Espérance musicale	4 800,00 €	4 800,00 €	5 000,00 €	4 800,00 €
Les Kids Viennois	500,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
Chorale Val en Sol	250,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
FNACA Vienne Férolles Ouvrouer	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Foyer Viennois	600,00 €	700,00 €	600,00 €	600,00 €
US Tigy/Vienne	900,00 €	900,00 €	900,00 €	900,00 €
Le temps de lire	800,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €
Les ateliers de Vienne	900,00 €	900,00 €	0,00 €	0,00 €
SAHV	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €
Qi Gong - Phoenix 45	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
La Fraternelle	150,00 €	150,00 €	0,00 €	0,00 €
Judo Arts Martiaux Férolles	150,00 €	150,00 €	100,00 €	100,00 €
Amicale des employés de Vienne-en-Val	200,00 €	200,00 €	150,00 €	150,00 €
ANYMOS	1000,00 €	1 000,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €
Cavaliers de Vienne			200,00 €	200,00 €

FCPE Collège		80,00 €	80,00 €	80,00 €
Les INSU'Raid				200,00 €
Total	18 092,50 €	20 380,00 €	20 730,00 €	19 080,00 €

Subventions accordées aux organismes extérieurs :

	Subvention 2025	Subvention 2026
MFR Férolles	200,00 €	190,00 €
Sologne Nature Environnement	150,00 €	
Drapeau du Monde	200,00 €	
France Alzheimer	150,00 €	190,00 €
MFR Mortagne au Perche	100,00 €	
AFM Téléthon	150,00 €	
Fondation du Patrimoine		190,00 €
Restos du coeur		190,00 €
Loiret Nature Environnement		190,00 €
Secours d'urgence (enveloppe à distribuer)	2 000,00 €	2 000,00 €
Total	2 950,00 €	2 950,00 €

Subvention accordée au CCAS de Vienne-en-Val :

	Subvention 2025	Subvention 2026
CCAS de Vienne-en-Val	15 000,00 €	15 000,00 €

Compte Financier Unique 2025 - Commune

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le rapport de présentation du compte financier unique pour l'année 2025 du budget de la commune de Vienne-en-Val,

Vu le compte financier unique 2025 du budget de la commune de Vienne-en-Val,

Considérant que conformément à l'article 2025 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au Compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents,

Considérant que le compte financier unique est un document définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat,

Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

Considérant que la commune de Vienne-en-Val a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025,

Considérant que les dispositions de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote »,

Considérant, que dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et le Conseil municipal a siégé sous la présidence de Madame SOBRAL Vanessa, 1^{ère} Adjointe,

Considérant que le compte financier unique présenté et résumé comme suit par la présidente de séance :

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 009 046,35	1 701 066,24	2 710 112,59
	Recettes réalisées (1)	B	320 565,17	1 732 866,51	2 053 431,68
	Restes à réaliser	C	54 128,00	0,00	54 128,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	915 987,97	2 444 249,83	3 360 237,80
	Dépenses réalisées (1)	E	322 782,50	1 623 008,73	1 945 791,23
	Restes à réaliser	F	174 801,52	0,00	174 801,52
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-2 217,33	109 857,78	107 640,45
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-93 058,38	743 183,59	650 125,21
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-95 275,71	853 041,37	757 765,66
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-120 673,52	0,00	-120 673,52
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-215 949,23	853 041,37	637 092,14

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote, le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget de la commune de Vienne-en-Val et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Compte Financier Unique 2025 – Eau et Assainissement

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le rapport de présentation du compte financier unique pour l'année 2025 du budget eau et assainissement,

Vu le compte financier unique 2025 du budget eau et assainissement,

Considérant que conformément à l'article 2025 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents,

Considérant que le compte financier unique est un document définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat,

Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

Considérant que la commune de Vienne-en-Val a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025,

Considérant que les dispositions de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote »,

Considérant, que dans ce cadre, Monsieur le maire a quitté la séance et le Conseil municipal a siégé sous la présidence de Madame SOBRAL Vanessa, 1^{ère} Adjointe,

Considérant que le compte financier unique présenté et résumé comme suit par la présidente de séance :

VIENNE-EN-VAL - EAU ET ASSAINISSEMENT - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	577 939,37	310 580,00	888 519,37
	Recettes réalisées (1)	B	332 824,73	328 755,73	661 580,46
	Restes à réaliser	C	42 949,50	0,00	42 949,50
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	620 231,00	729 879,35	1 350 110,35
	Dépenses réalisées (1)	E	567 013,20	266 370,92	833 384,12
	Restes à réaliser	F	11 235,12	0,00	11 235,12
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-234 188,47	62 384,81	-171 803,66
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	42 291,63	419 299,35	461 590,98
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-191 896,84	481 684,16	289 787,32
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	31 714,38	0,00	31 714,38
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-160 182,46	481 684,16	321 501,70

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote, le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget eau et assainissement et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affectation des résultats de clôture - Commune

Vu le compte financier unique approuvé par délibération ce même jour,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	109 857,78
B. Résultat antérieurs reportés ligne 002 du compte financier unique précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	743 183,59
C Résultat à affecter = A. et B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	853 041,37
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-95 275,71
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-120 673,52
Besoin de financement F. = D. + E	215 949,23
AFFECTATION = C. = G. + H	853 041,37
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	215 949,23
2) H. Report en fonctionnement R 002	637 092,14
DEFICIT REPORTE D 002	

Affectation des résultats de clôture - Eau et Assainissement

Vu le compte financier unique approuvé par délibération ce même jour,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit :

Résultat d'exploitation		
a. Résultat de l'exercice	précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	62 384,81
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actifs :		0,00
c. Résultat antérieurs reportés		
D002 du compte administratif (si déficit)		
R 002 du compte administratif (si excédent)		419 299,35
Résultat à affecter : d. = a.+ c. (1)		481 684,16
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)		
Solde d'exécution de la section d'investissement		
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	(précédé du signe + ou -)	- 191 896,84
D 001 (si déficit)		
R 001 (si excédent)		
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	(précédé du signe + ou -)	37 714,38
Besoin de financement = e + f		160 182,46
AFFECTATION (2) = d.		481 684,16
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspondant obligatoirement au montant du b.)		0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)		160 182,46
3) Report en exploitation R 002		
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00		321 501,70
DEFICIT REPORTE D 002 (3)		

Vote des taux des impositions directes locales 2026

Le vote des taux des impôts locaux, communes et EPCI doivent intervenir à une date limite au 30 avril.

Par délibération en date du 28 mars 2025, le Conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,19%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,52%.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale, et sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le Conseil Municipal maintient, à l'unanimité, les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 et de les fixer :

	Taux	Détail du taux
Taxe foncière sur les propriétés bâties	37,19%	18,63 (taux communal 2020) + 18,56 (taux départemental 2020)
Taxe sur les propriétés non bâties	42,52%	Taux proposé maintenu pour 2026
Taxe d'habitation	12,45%	Pour les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale

et autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette délibération aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la Direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Budget primitif 2026 - Commune

Vu l'approbation du compte financier unique 2025,

Vu la présentation du budget primitif 2026 - Commune,

Le Conseil Municipal adopte, le budget primitif principal 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section d'investissement à 641 830,48 €

Section de fonctionnement à 2 375 882,10 €.

Budget primitif 2026 - Eau et Assainissement

Vu l'approbation du compte financier unique 2025,

Vu la présentation du budget primitif 2026 - Eau et assainissement,

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif eau et assainissement 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section d'investissement à 341 967,04 €

Section de fonctionnement à 665 847,70 €.

Fin de séance à 22h10.

Fait à Vienne-en-Val, le 28 avril 2026



Le Maire,
Pascal SEMONSUT